

Objet : Information fédérale n° 25 du 13 août 2021

## Conditions de la reprise d'activité complète des activités

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de Club,

Pour faire suite aux nouvelles dispositions applicables aux établissements recevant du public définies par notre Ministère de tutelle nous vous avons adressés les tableaux explicatifs et les avons publiés sur notre site internet.

Après étude des textes et dans le but de vous apporter un peu d'aide dans le cadre de toutes ces contraintes, vous trouverez ci-dessous quelques explications qui vous permettront d'utiliser, éventuellement, si vous le souhaitez, les applications développées sur Tousanticovid comme indiqué au bas du 1er tableau.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée.

Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

### Comment fonctionne le carnet de rappel numérique ?

#### Pour l'établissement ^



**Remplissez** le générateur de QR Code ci-dessous.



**Téléchargez** vos QR Codes clients et salariés. Plusieurs formats sont à votre disposition, ainsi qu'un guide d'installation.



**Imprimez-les et affichez-les** de manière visible dans votre établissement pour les clients et les salariés.



Il est recommandé de générer un nouveau QR Code clients et salariés **toutes les semaines.**

Pour résumer,

1 – pour les ERP de type PA (semi ouverts), il faut disposer d'un registre indiquant la date, l'heure, et le nom des personnes en charge du contrôle. L'application TAC verif (téléchargeable sur un smart phone) permet de vérifier la validité et l'identité du porteur du PASS SANITAIRE.

2 – pour les ERP de type X (fermés ou couverts) , il faut, en principe, tenir à jour un cahier de rappel sur papier sur lequel on note en plus les noms des personnes présentes (contrôlées). Comme indiqué en rouge au bas du 1er tableau (voir ci-dessus), ce cahier de rappel peut être numérique.

**Pour les clients** ^



**A leur arrivée, les clients scannent le QR Code depuis l'application TousAntiCovid ou remplissent le cahier de rappel papier.**

Le système fonctionne même avec les smartphones les plus anciens.

**Au scan, deux options :**

- ✓ **La personne a déjà l'application TousAntiCovid installée sur son téléphone :** le scan fonctionnera automatiquement, même sans connexion internet.
- ✗ **La personne n'a pas encore installé l'application TousAntiCovid :** elle sera redirigée vers le [lien de téléchargement de l'application.](#)



**Aucune donnée nominative n'est collectée.**

Le QR Code correspond à un identifiant crypté, il ne permet de retrouver ni le nom, ni l'adresse du lieu, ni l'identité du client.



Si quelqu'un se déclare positif dans l'application, **les personnes qui étaient dans l'établissement au même moment seront notifiées.**

Elles ne sauront ni où, ni par qui elles ont été exposées.

Les adhérents doivent alors utiliser impérativement l'application Tousanticovid. Pour cela, ils doivent scanner le QR code du site qu'on obtient sur: <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/#generer-QR-code>.

**Ce QR code doit être imprimé sur papier et affiché à l'entrée de l'établissement afin d'en faciliter son scan.**

**La vérification du pass sanitaire est faite de la même façon avec TAC VERIF.**

**Entrer. Scanner. Profiter**

*Simple comme bonjour.*



Ce QR Code fonctionne avec l'application TousAntiCovid.  
Téléchargez #TousAntiCovid depuis votre mobile



**Ceci évite au responsable de l'accès d'un stand de type X, la tenue d'un cahier de présence, puisque le rappel (si nécessaire) sera assuré automatiquement par l'application Tousanticovid.** Bon courage dans vos démarches et dans la mise en place de ces contrôles.

Bien cordialement

Michel BACZYK

Président FFTir

**Fédération Française de Tir**

38, rue Brunel – 75017 Paris – Tél. : 01 58 05 45 45 – Télécopie : 01 55 37 99 93 – Siret 784 354 409 00046  
[www.fftir.org](http://www.fftir.org)

**Fédération Française de Tir**

38, rue Brunel – 75017 Paris – Tél. : 01 58 05 45 45 – Télécopie : 01 55 37 99 93 – Siret 784 354 409 00046  
[www.fftir.org](http://www.fftir.org)